

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes*

*Date de dépôt : 4 mars 2021*

## **Question écrite urgente**

**Fonds Zell et rupture de dialogue entre la Ville de Genève et le canton. Quels impacts sur la politique en faveur des personnes âgées ?**

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'Etat,

En date du 12 décembre 2020, le budget de la Ville de Genève était accepté par la majorité du Conseil municipal. Ce dernier présentait un déficit de 49,3 millions, déficit maximal toléré dans le cadre de la mise en œuvre de la RFFA et ce, alors même que les revenus de la Ville de Genève ont été surévalués de 10 millions au budget 2021, comme en atteste la décision du 17 février 2021 du département de la cohésion sociale.

Dans ce budget, 960 000 francs ont été prélevés du Fonds Zell, fonds destiné aux personnes âgées et fruit d'un legs fait à la Ville de Genève à la disparition de M<sup>me</sup> Emma Louise Zell qui voulait la remercier et montrer son attachement à la ville qui l'avait accueillie au moment où elle avait fui le nazisme<sup>1</sup>.

Un article de presse a, au mois de novembre 2020 déjà, relayé la « manipulation comptable » qui consistait à puiser dans le Fonds Zell pour reverser la somme prélevée à l'aide d'urgence<sup>2</sup> et ce, sans qu'aucune somme supplémentaire ne soit, en contrepartie, allouée entièrement à la politique en faveur des personnes âgées.

Dans sa décision du 17 février dernier, le département de la cohésion sociale – en s'appuyant sur l'art. 90 de la LAC du 13 avril 1984 et sur l'art. 1,

---

<sup>1</sup> Tribune de Genève, *Un million destiné aux aînés utilisé pour les sans-abris*, 24 novembre 2020, T. Allegrezza

<sup>2</sup> *Ibid.*

al. 3 du règlement d'application de la LAC du 26 avril 2017 – exprime, au sujet de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 12 décembre 2020 et portant sur l'approbation du budget de fonctionnement 2021, que ce dernier est approuvé, en plus de la remarque portant sur les 10 millions de francs susmentionnés, avec la remarque suivante :

« Un montant de 960 000 francs concernant un prélèvement sur le Fonds Zell a été porté en revenu au budget 2021. Ce prélèvement, en ceci qu'il n'attribue pas de nouvelles ressources en faveur des personnes âgées, viole les conditions du legs. Ce revenu ne pourra donc pas être comptabilisé dans les comptes 2021. »

Si, pour certains, les termes du testament semblent pouvoir être interprétés, il n'en est rien à la lecture du règlement d'utilisation du Fonds Emma Louise Zell (LC 21 571.1) daté du 12 décembre 2017. Ce dernier stipule en effet que « Le fonds permet de financer des prestations d'aide financière ou des projets d'action sociale, destinés aux personnes et aux groupes de personnes ayant atteint l'âge d'obtention d'une rente vieillesse, en situation de précarité sociale ou économique » (art. 4, al. 1).

La décision du département de la cohésion sociale respecte donc les termes du testament et du règlement de la Ville de Genève et sa décision est pleine de bon sens.

Cependant, suite à cette décision et aux critiques qui ont émané de la part de plusieurs groupes politiques, des voix se sont fait entendre pour défendre le fait que l'utilisation de cette somme ne posait aucun problème et que cette manipulation comptable était justifiée par le fait que la Ville devait assumer des charges sociales qui devraient l'être par le canton<sup>3</sup>.

Mais comment accepter qu'une commune interprète à sa guise la manière d'utiliser un legs et s'assure ainsi un budget à l'équilibre, sans faire le moindre choix politique ? Comment accepter les conflits entre communes et canton qui n'ont finalement pour conséquences désastreuses que de prêter l'aide aux personnes âgées, comme on le voit clairement dans le cas de la mauvaise utilisation du Fonds Zell ?

Il faut au plus vite apporter une réponse ferme et efficace à ces questions et mettre fin aux débordements que les interprétations engendrent. Car, au-delà des manipulations comptables qui semblent plus que douteuses au niveau politique, c'est les visions et objectifs politiques en faveur du soutien et de l'aide aux personnes âgées qui restent complètement flous !

---

<sup>3</sup> Journal de Léman Bleu du 26 février 2021

*Je prierais donc le Conseil d'Etat :*

- de bien vouloir me dire ce qu'il entend exiger de la Ville de Genève pour qu'elle réalloue l'ensemble des 960 000 francs aux personnes âgées, qui doivent être, selon les termes du testament et du règlement d'utilisation ad hoc, les seules bénéficiaires du Fonds Zell ;*
- de bien vouloir me dire comment le canton compte rétablir le contact avec la Ville de Genève pour que la politique en faveur de l'aide et du soutien aux personnes âgées n'ait plus jamais à souffrir d'une mauvaise communication et d'une répartition des tâches défectueuses ;*
- de bien vouloir me préciser les objectifs politiques en faveur de l'aide et du soutien aux personnes âgées ainsi que les moyens de les atteindre.*

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'Etat, mes meilleurs messages.